VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité
Maison de commune
Grand-Rue 46 · CP 304
1814 La Tour-de-Peilz

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 35/2024

Le 11 décembre 2024

Préavis N° 12/2022 – Réfection d'un tronçon du ruisseau de Sully – Décompte final

10.03.02-2411-Comm35-Sully-Decompte-final.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Suite à la réalisation des travaux précités, nous vous communiquons, ci-après, le décompte final.

Crédit accordé par le Conseil communal selon le préavis municipal N° 12/2022

Travaux de génie civil (TVA comprise)	Fr.	487'500.00
Total des crédits accordés	**Fr.**	**487'500.00**
Travaux exécutés – génie civil (TVA comprise)	Fr.	365'689.63
Total des travaux exécutés	**Fr.**	**365'689.63**
Subventions – Direction générale de l'environnement (DGE)	Fr.	214'598.85
Total des subventions obtenues	**Fr.**	**214'598.85**
Solde non dépensé	**Fr.**	**336'409.22**

Les travaux ont été exécutés conformément au préavis N° 12/2022, que ce soit en terme de projet prévu ou de qualité des travaux exécutés. Le solde non dépensé s'explique par l'octroi comme prévu de subventions de la Direction générale de l'environnement (couvrant env. 60 % des coûts), par la non-utilisation de la ligne « Divers et imprévus » du préavis et par un déroulement optimal du chantier ayant permis de limiter le coût des travaux de génie civil.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique : Le secrétaire :

MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 25 novembre 2024